

# InfoCOUPE

DECEMBRE 2022

## Forêt domaniale de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sanitaire sur la parcelle 50 située sur la commune de Marnes-la-coquette.

### Une coupe sanitaire



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

### Informations coupe

Parcelles	50
Surface	4,70 hectares
Volume de bois prélevé	345 m <sup>3</sup>
Type de peuplements	Châtaigniers, érables, frênes et chênes
Date de début des travaux	Décembre 2022
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

### Détails travaux

>> La coupe sanitaire va prélever tous les arbres dépérissant et dangereux pour assurer la sécurité de tous, aux abords des chemins et en lisière de forêt.

>> Cette coupe est complémentaire à celle réalisée sur les parcelles 39, 40, 41 et 134 A.

## Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers externe. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



## Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

## Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur la parcelle 50. La forêt va se régénérer naturellement ; il n'y aura pas de plantation.

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se développer naturellement.

## Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

## Plan de la coupe

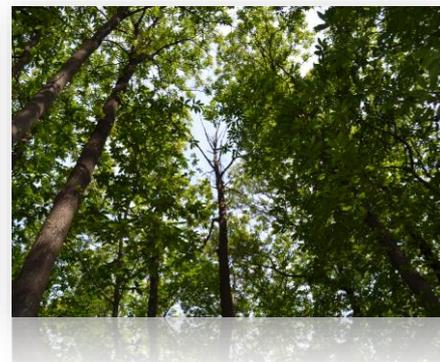
 Coupe sanitaire



## La forêt domaniale de Fausses-Reposes

Grande de plus de 600 hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes.

Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.



## Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13<sup>e</sup> siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
Rue Francisco Ferrer  
78210 Saint-Cyr-L'école

[Ag.versailles@onf.fr](mailto:Ag.versailles@onf.fr)